

TOITURE : réfection

Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

Déposer une déclaration préalable en 4 exemplaires

***Attention : il existe 2 formulaires :

- déclaration préalable (travaux sur maison individuelle)
- déclaration préalable (travaux sur autre construction)

- Formulaire rempli, daté et signé (attention 2 pages à signer)
Cerfa téléchargeable sur www.chambery.fr – démarche – urbanisme – autorisations avant travaux
- Plan de situation du terrain
- Plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr)

- Photo en couleur de la toiture existante (1 vue de près et 1 vue de loin)
- Plan de toiture coté (dimensions) de l'existant (faisant apparaître les fenêtres de toit, les lucarnes, les cheminées...)

- Descriptif précis des travaux (matériaux et couleurs)voir devis

- Plan de toiture coté (dimensions) après travaux

- Coupe cotée de la toiture avant et après travaux

Réglementation

Veillez-vous référer au règlement du Plan local d'urbanisme en vigueur.

Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

Liste donnée à titre d'information